

Jean-François Chassay :
la science mise en scène

Page B 6

Haïti : Les Nations unies
ont leur part de
responsabilités

Page B 5

C A H I E R
BLE DEVOIR
PERSPECTIVES

Élections américaines

Bush
à sa
calculatriceGUY TAILLEFER
LE DEVOIR

N'en déplaise au cinéaste Michael Moore et aux sondeurs qui donnent pour le moment le sénateur John Kerry gagnant sur George W. Bush, les républicains disposent sur le terrain d'une série d'avantages qui leur donnent, au-delà des incertitudes que soulèvent la situation économique et la crise irakienne, une étroite marge de manœuvre que les démocrates n'ont tout simplement pas.

Caisse de campagne au moins deux fois mieux garnie que celle des démocrates, machine électorale plus puissante et base militante plus mobilisée favorisent traditionnellement les républicains. Un avantage supplémentaire est cette fois-ci donné au président sortant par les mouvements de population qui se sont produits depuis la présidentielle de 2000. Atout non négligeable en vue d'une élection qui s'annonce extrêmement serrée.

Les déplacements démographiques se sont produits vers le sud et le sud-ouest, en territoire plus amicalement républicain, ce

La Floride est un État où la lutte sera encore une fois serrée

qui fait en sorte que si M. Bush remportait cette année, les mêmes États qu'en 2000, il obtiendrait sept «votes électoraux» de plus, selon le savant calcul d'un journaliste du *New York Times*. La procédure étant la suivante dans une présidentielle: le candidat qui l'emporte dans un État obtient un certain nombre de votes électoraux, établi proportionnellement à la population de cet État.

«Les mouvements se sont produits vers le Pacifique et le Sud-Ouest, plus la Floride, au détriment du Midwest et de la côte Est, en territoire plus démocrate», opine Gerald Bernier, politologue à l'Université de Montréal et expert en politique américaine.

C'est ainsi que le Texas, la Géorgie, l'Arizona et la Floride ont gagné deux votes de grand électeur chacun alors que la Caroline du Nord, le Nevada et le Colorado en ont obtenu un de plus chacun. Grand total de onze, dont il faut soustraire quatre votes que la démographie a retranchés dans des États qui sont allés à M. Bush en 2000, soit un gain net de sept. Les démocrates écoupent additions et soustractions faites, ils sont déficitaires de sept votes électoraux par rapport à 2000.

Pure théorisation? Cui peut en effet garantir que les tendances électorales seront copiées?

VOIR PAGE B 2: CALCULETTE

LARRY DOWNING REUTERS

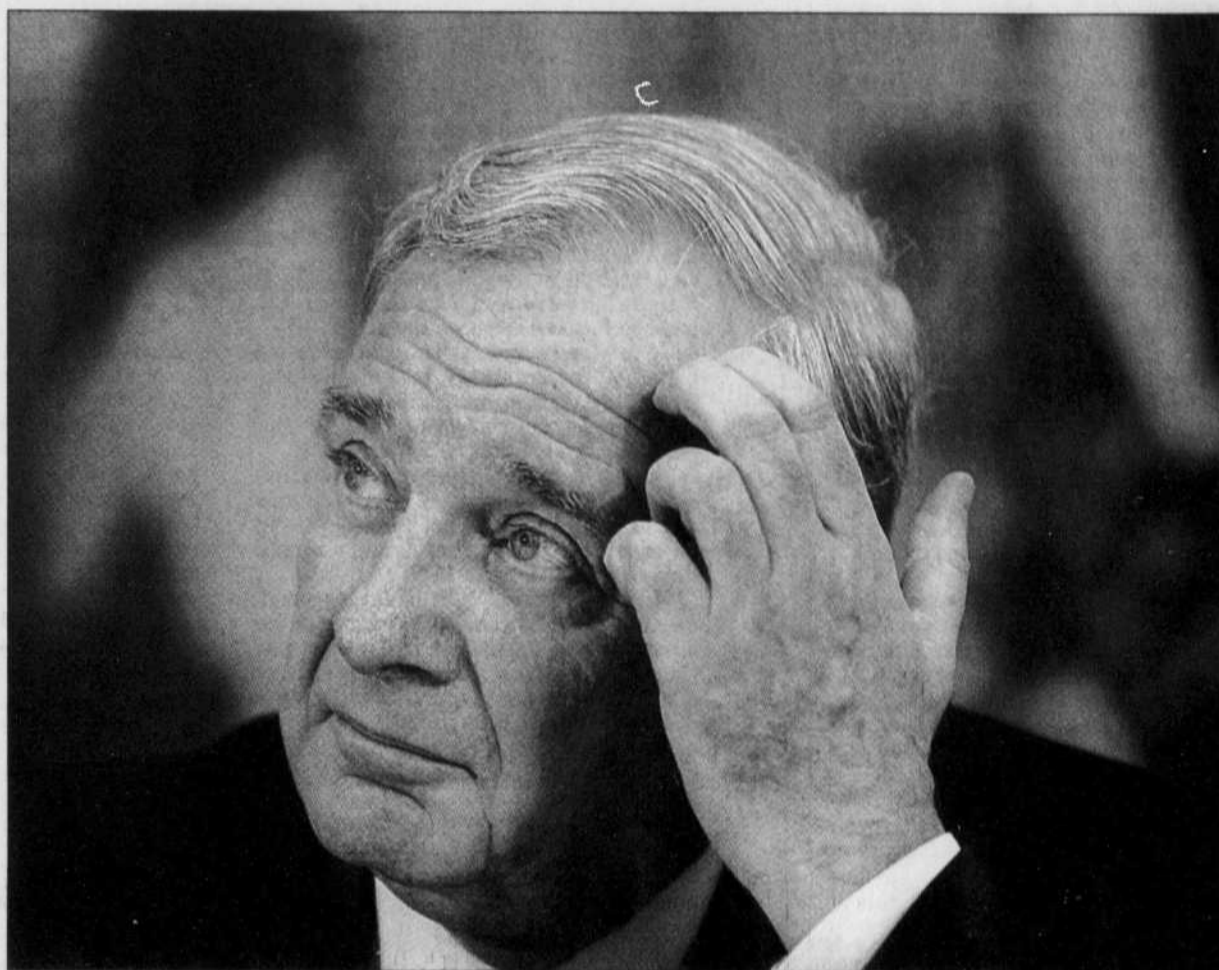


La machine électorale de George Bush est déjà au travail.

Comment gérer le scandale des commandites

La crise appréhendée

Un petit groupe de ministres, de hauts fonctionnaires et de conseillers avait préparé la réponse de Paul Martin au rapport de la vérificatrice générale



Paul Martin a adopté une stratégie à laquelle les Canadiens adhèrent pour gérer la crise des commandites.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Dans les minutes qui ont suivi le dépôt du rapport de la vérificatrice générale sur le scandale des commandites, le premier ministre Paul Martin annonçait une série de mesures sans précédent pour faire la lumière sur toute l'affaire et éviter qu'elle ne se reproduise. C'était du jamais vu, tant par l'ampleur que par la rapidité.

Le plus étonnant est que le gouvernement n'a pas pris deux mois pour élaborer sa réponse au pire scandale de la décennie, mais seulement deux semaines. Et encore. Les éléments les plus spectaculaires — l'enquête publique, l'avocat-conseil pour la récupération de fonds et l'acceptation d'une loi sur les dénonciateurs — n'ont fait consensus que dans les derniers jours précédant le dépôt du rapport.

C'est ce que laissent entrevoir les procès-verbaux de réunions récentes du comité des opérations du cabinet Martin ainsi que des entrevues réalisées avec quelques-uns des protagonistes. Les procès-verbaux du cabinet ne sont normalement rendus publics que 30 ans après le fait mais comme promis, le gouvernement Martin a remis au comité des comptes publics, cette semaine, toutes les portions ayant rapport au programme de commandites, que les réunions aient eu lieu sous Jean Chrétien ou Paul Martin.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le cabinet en entier n'a jamais discuté de la réponse à donner au rapport de la vérificatrice générale. Faute de temps, soutiennent plusieurs participants. C'est donc le comité des opérations, un groupe restreint d'une demi-douzaine de ministres, qui s'y est intéressé, et à seulement deux reprises, soit le 27 janvier et le 9 février, la veille même du dépôt du rapport. Le vrai travail a été laissé, pendant ces deux semaines, à un petit groupe de ministres, de hauts fonctionnaires et de conseillers du ministère de la Justice, du Conseil du Trésor, du Conseil privé et du bureau du premier ministre.

«A titre de ministre des Travaux publics, le ministère au centre du rapport de la vérificatrice générale, c'est au cours d'environ deux semaines précédant le dépôt, que j'ai eu deux rencontres approfondies avec [Sheila Fraser] pour m'assurer que je comprenne bien, en tant que nouveau ministre, où elle en arrivait. D'autres ministres ont fait de même chose à la fin janvier et au début de février [...] Il y avait donc un processus préliminaire à faire», explique Stephen Owen. Il restait par conséquent peu de temps pour élaborer la réponse adéquate.

Présentation accablante

Mais le sérieux du scandale et la nécessité d'une réponse vigoureuse n'échappent pas aux ministres présents à la réunion du 27 janvier du comité des opérations, dont Anne McLellan, Pierre Pettigrew, Tony Valeri et Jacques Saada. Le résumé du rapport, présenté par le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, ne laisse aucun doute.

Les termes de sa présentation sont accablants: «contournement du Parlement», «insuffisance de la gestion financière et du contrôle de la passation des marchés», «commissions excessives». Les fiches de sa présentation parlent même, entre guillemets, de «blanchiment d'argent» dans le cas des sociétés d'État, une expres-

sion que la vérificatrice générale n'a jamais employée.

Le ministre évoque une série de solutions, comme le renforcement de la gestion des sociétés de la Couronne et la révision des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques en matière de sanctions, de recouvrement de fonds et d'application à des personnes ayant quitté la fonction publique. Il note que le comité des comptes publics examinera le rapport, comme il le fait pour tous les rapports de la vérificatrice, mais le gouvernement pourrait afficher sa préoccupation en offrant par écrit sa coopération.

La tenue d'une enquête publique n'est qu'une option parmi d'autres. On ne mentionne nulle part la possibilité de recourir à un avocat-conseil pour le recouvrement de fonds. L'idée d'une loi sur les dénonciateurs est mentionnée mais sans faire l'objet d'une recommandation.

À l'issue de la rencontre, rien n'est décidé. On demande plutôt à MM. Owen et Alcock de revenir devant le comité «avec une proposition quant à la meilleure façon de donner suite au rapport». Démarré pour eux un marathon de réunions et de consultations avec conseillers et ministres, dont les plus hauts gradés du Québec. «J'ai eu des réunions à ce sujet pratiquement tous les jours pendant trois semaines», se souvient Reg Alcock, qui était un des rares à avoir eu accès au rapport avant la réunion du 27.

Les Canadiens appuient les mesures annoncées dans une proportion oscillant entre 67 et 74 %

Pour faire la lumière

Durant ces deux semaines, Stephen Owen, qui est un spécialiste des commissions d'enquête et ancien ombudsman de la Colombie-Britannique, a pour tâche de déterminer la meilleure façon de faire la lumière sur l'affaire. Reg Alcock, lui, se charge de trouver des moyens pour prévenir pareils abus à l'avenir.

Le recours à une enquête publique suscite le plus de discussions, se souvient Reg Alcock. «Nous avons eu, en l'absence du premier ministre, de multiples débats à ce sujet. [...] Bien des gens étaient très nerveux à l'idée d'une enquête publique, [...] surtout sur un plan de la tactique politique», dit-il.

«L'appui pour une enquête s'est bâti au fil des deux semaines, allant des doutes sur les besoins d'une telle démarche, étant donné le pouvoir du comité des comptes publics de tenir des audiences, à une compréhension de la nécessité d'avoir un ensemble complet de mesures», raconte M. Owen, un partisan inconditionnel de la transparence.

«Mon expérience passée m'a convaincu, poursuit-il, que, par principe, il n'y a rien de plus désarmant que l'ouverture et une enquête indépendante est toujours plus crédible aux yeux du public.» Surtout, ajoute-t-il, lorsque vient le temps d'exonérer des gens ou de confirmer des soupçons.

Le fait que cette enquête s'inscrit dans un tout a semblé en convaincre plusieurs, croit-il. Le comité des comptes publics peut se pencher sur la responsabilité ministérielle mais ne peut toucher le secteur privé, explique M. Owen. L'enquête publique, elle, le peut. Par contre, ni l'un ni l'autre ne peut ou n'est outillé pour suivre les fonds à la trace, seul l'avocat-conseil en recouvrement de fonds en a l'expertise. Et enfin, seule la police peut mener une enquête pouvant mener à des accusations criminelles.

Au bout du compte, c'est Paul Martin qui a tranché en faveur d'une enquête publique, soutient M. Alcock. «Il y a pensé et est revenu en disant: "Non, il s'agit

de notre intégrité et nous irons aussi loin et aussi profondément que nous pourrions.» Selon M. Owen, M. Martin a ainsi confirmé le consensus qui se dégageait des discussions.

Et ce seront ses conseillers et ceux du Conseil privé (Mario Lagacé, Scott Reid et Maurice Jorre de St-Jorre) qui se présenteront au comité des opérations le 9 février, la veille du dépôt du rapport, pour expliquer la stratégie arrêtée. Tout y est: enquête publique, convocation rapide du comité des comptes publics, embauche d'un avocat-conseil pour le recouvrement des fonds, revue de la gestion des sociétés d'État et de la Loi sur la gestion des finances publiques, présentation imminente d'un projet de loi sur les dénonciateurs.

Les objectifs

Les grandes lignes du message à transmettre sont clairement énoncées et seront reprises presque mot pour mot par le premier ministre Martin. «Le gouvernement trouve inacceptables les pratiques dénoncées dans le rapport de la vérificatrice, reconnaît que la mauvaise gestion du programme des commandites constitue un abus de la confiance du public, et est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire toute la lumière sur ces abus et assurer que cela ne se reproduise plus», résume le procès-verbal.

La conclusion du document des trois conseillers établit les objectifs poursuivis: démontrer que le gouvernement prend l'affaire au sérieux, que les Canadiens peuvent «avoir une confiance inébranlable dans leur gouvernement, ses règles d'éthique et sa gestion des finances publiques», et enfin, que le gouvernement a «la volonté de faire preuve de transparence» et d'apporter les correctifs qui s'imposent.

Le 10 février, dans les minutes qui suivent le dépôt du rapport, Paul Martin dévoile sa réponse en respectant le scénario appuyé la veille par le comité des opérations. Il ajoute cependant, en réponse aux journalistes: «Je ne savais rien de tout cela». Et jamais il ne dit qu'il assume, en tant qu'ancien membre du cabinet, une part de la responsabilité dans cette affaire.

Sa crédibilité devient soudainement objet de débats, reléguant dans l'ombre les mesures énergiques fraîchement annoncées. Que savait Paul Martin et comment était-ce possible qu'un ministre de son importance, à la tête du ministère des Finances, n'ait rien su, demande-t-on sur bien des tribunes.

Son plan n'avait rien prévu de tel et ce n'est que deux jours plus tard qu'il évoque finalement une responsabilité collective du gouvernement dans ce scandale mais le mal est fait et c'est en partie pour regagner la confiance des Canadiens, afficher son indignation et ramener les projecteurs sur son plan d'attaque qu'il entreprend une série d'apparitions publiques à travers le pays. Ce que les anglophones ont vite surnommé son «Mad as hell Tour», une expression colorée qui signifie être noir de colère, se poursuit d'ailleurs avec son passage jeudi et hier en Colombie-Britannique et un arrêt en Alberta aujourd'hui.

L'initiative lui a valu bien des critiques et a rendu son caucus nerveux, mais Paul Martin maintient le cap, visiblement encouragé par un sondage, présenté au comité des opérations dès le 16 février et réalisé entre le 12 et le 15 février. Ce dernier révèle que les Canadiens appuient les mesures annoncées dans la foulée du dépôt du rapport dans une proportion oscillant entre 67 et 74 %. Il ne dit rien de leur niveau de confiance dans le gouvernement cependant.

• PERSPECTIVES •



Jean Dion

Mon dieu

Au cours des derniers jours, le réseau de télévision CBS a été submergé d'appels et de courriels de protestation. Pour quelle raison au juste, se demande naturellement l'esprit friand de découverte?

Si vous avez répondu «Ah non, pas encore la Janet qui se le montre, là», désolé de vous asséner la vérité si crûment, mais c'est pour votre bien, vous êtes *so last week*. Complètement dépassés. Ne le saviez-vous pas, les discussions sur les grandes questions de notre temps durent maintenant 48 heures maximum. Passé ce délai, si vous osez aborder le sujet, l'on roulera les yeux au plafond devant vous comme devant le dernier ringard, l'on vous traitera au mieux avec pitié et l'on racontera dans vos dos que tant qu'à y être, vous pourriez aussi dire que c'était bien mieux quand il y avait juste six équipes, non mais quel pas rap cet enfoiré.

Ainsi de cette insupportable *Passion du Christ* de mononcle Mel. J'écoutais hier ma station de *talk radio* en araméen favorite, CANA FM, et ils racontaient que tout avait été dit sur le film. Pas beaucoup de choses, pas même l'essentiel, *tout*. Ça va vite maintenant, pas le temps de niaiser. Aussi aujourd'hui est-il l'ultime moment d'en parler, et encore, à la remorque. Après, tout ce que vous obtiendrez sera un soupir de votre interlocuteur qui vous indiquera qu'il doit y aller, ayant quelque chose sur le feu. *You're so yesterday*.

Donc, oui, vite, CBS a été submergé à cause d'Andy Rooney, le commentateur de l'émission *60 Minutes*. Dimanche dernier, dans son billet hebdomadaire, Rooney a voulu rappeler que: a) le pasteur-évangéliste-prédisosure Pat Robertson avait déclaré publiquement que Dieu lui avait dit que George W. Bush allait remporter de façon époustouflante la prochaine élection présidentielle; b) mononcle Mel avait souligné que c'est Dieu qui lui avait dit de faire son film (NDR: d'horreur).

Rooney a donc cité mot à mot la conversation qu'il avait lui-même eue avec Dieu. «*Andrew, beaucoup de gens l'écoutent. J'aimerais donc que tu dises à tes auditeurs que Pat Robertson et Mel Gibson sont cinglés.*»

Evidemment, une foule de bonnes âmes s'en est trouvée offusquée. Quand un politicien du bon bord, un pasteur, un joueur de football, bondance, affirme détecter la volonté du Seigneur, elles disent: voyez comme c'est beau être croyant de même. Quand on utilise la manœuvre du revers pour ridiculiser le coquin qui dit n'importe quoi, oups, c'est du blasphème.

Si ça se trouve, ce n'est pas Dieu qui a passé la commande à Gibson mais un fabricant de sauce tomate flairant l'aubaine en matière de placement de produit. C'est que ça gicle, messieurs dames, ça éclabousse, ça revole, ça ruisselle, ça coule de partout, et on s'assure que vous n'en raterez aucune goutte. Ce film, qui aurait dû s'intituler *Ceci est mon sang*, n'est pas une évocation historique mais une démonstration de sadisme grotesque et ostentatoire en plan rapproché. S'il n'y avait le prétexte de mettre en scène le Christ expiant les maux de l'humanité, s'il avait montré la séance de torture de tout autre homme, *La Passion du Christ* aurait été répertorié série *Z*, *gore movie* de luxe, vidéo que les pervers se passent en cachette. Mieux, il n'aurait probablement jamais été fait.

Je ne le connais pas intimement ni ne prétends posséder son numéro 1 800 comme Pat et Mel, mais si Dieu eux-mêmes en personnes (il est trois, ne l'oublions pas), qui doit être passablement occupé avec la vraie barbarie qui étrie le vrai monde, à vraiment pris soin de demander la création d'un pareil étalage de bestialité dépourvu de tout intérêt et de tout propos, il est plutôt bizarre, Dieu.

Pour essayer de justifier un peu ce bain-tourbillon de sang, mononcle Mel — dont on finira par croire qu'il a un goût prononcé pour la chose, rappelons-nous William Wallace de *Braveheart* qui finissait éviscéré — dit qu'il a respecté à la lettre les textes des Évangiles. Ce qui est faux. Non pas que cela ait de l'importance: il y a la liberté de l'«artiste», et il y a que les Évangiles ne sont pas particulièrement des parangons de véricité factuelle. (Selon mes sources dans le monde de l'exégèse *glamour*, l'expression «vérité d'Évangile» a d'ailleurs été inventée juste après leur rédaction pour fermer la trappe aux petits malins qui posaient trop de questions. À ce sujet, un truc intéressant: le magazine *Time* a demandé à James Caviezel, le comédien qui tient le rôle du Christ sous les trois couches de sauce tomate, si on lui avait jamais dit auparavant qu'il ressemblait à Jésus. Comme si quiconque, par-delà quelques vagues stéréotypes, avait la moindre idée de ce à quoi pouvait bien ressembler Jésus.)

Mais tant qu'à ne pas respecter le texte, il aurait au moins pu ne pas farcir son navet d'inraisemblances, la plus criante étant qu'aucun être humain, fût-il le Messie, n'aurait survécu à plus du quart du supplice qui se déroule sous nos yeux. Il faut croire que le fabricant de sauce avait payé cher sa commandite.

En plus, en dépit des circonstances qui s'y prêtent drôlement, on ne voit pas une traître mouche.

Vous pouvez vérifier, Malraux n'a jamais dit que le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas, mais ce n'est pas grave, s'il l'avait dit, il aurait été maudite-ment bien parti pour avoir raison. Regardez-moi un peu les guerres que mène l'empire autoproclamé du bien, les gratte-ciels qu'on abat, les murs que, 15 ans après la chute de celui de la terreur athée, on érige au cœur de la terre sainte. Les monothéistes, s'abreuvant pourtant tous à la même source, sont très susceptibles par les temps qui courent à leur perte. Mon tout-puissant est plus tout-puissant que ton tout-puissant.

Aussi faut-il prendre des pincettes extrêmes pour traiter certains sujets, l'antisémitisme latent de *La Passion du Christ*, par exemple. Pourtant, c'est passer à côté de la question. En réalité, ce film passe à la moulinette les polythéistes: Ponce P. est un lâche qui envoie un innocent à l'abattoir, et les soldats romains sont des brutes finies assoiffées d'hémoglobine. Pourtant, personne ne dénonce cela, sinon sous couvert d'erreur historique et non d'irrespect des valeurs d'autrui.

Ça doit être parce que les polythéistes ne sont plus là pour se défendre, ni attaquer. C'est Jupiter qui me l'a dit, et je le crois même s'il est *so 2000 years ago*.

jdion@ledevoir.com

Une industrie qui veut se développer

À qui le risque: au public ou au privé?

L'échec de la relance de la Gaspésie pose avec acuité la question du rôle de l'État dans le capital de démarrage

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Quel concours de circonstances! Au moment où une commission parlementaire se penche sur le rôle de l'État dans le capital de risque, c'est la déconfiture pour Papiers Gaspésias, un échec retentissant pour les figures de proue du financement d'entreprises au Québec, la Société générale de financement (SGF), Investissement Québec et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

Après avoir englouti plus de 300 millions de dollars, Gaspésias se retrouve dans les limbes, mi-démantelée, mi-modernisée. Pour relancer l'usine, il faudrait investir presque autant d'argent que les 500 millions à l'origine prévus pour le projet, soit 465 millions. Peut-être 400 millions si un nouveau partenaire industriel est capable de réduire l'ampleur des dépenses de coûts, a dit espérer Henri Roy, p.-d.g. de la SGF.

Jeudi, le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a dénoncé «la précipitation» dont a fait preuve le gouvernement de Bernard Landry dans la relance de Gaspésias, qui serait une des causes probables de cet échec cuisant. Or le ministre se retrouve maintenant aux commandes pendant qu'à Chandler des citoyens en colère se tournent une fois de plus vers le gouvernement.

Pendant deux jours cette semaine, la commission des Finances publiques s'est penchée sur le rôle de l'État dans le capital de risque en s'appuyant sur le rapport du groupe de travail présidé par Pierre Brunet.

Dans son rapport, M. Brunet recommande que la SGF se concentre sur les grands projets structurants de 100 millions de dollars et plus. Comme celui de... la Gaspésias. Mais de façon générale, M. Brunet estime qu'il n'y a pas assez de capital de risque privé au Québec. La part du secteur public dans le capital de risque s'élevait à 70 % au Québec, contre 30 % en Ontario, selon son rapport.

Ces données sont contestées. Le rapport Brunet juge que les fonds de travailleurs relèvent de

l'État alors que leurs représentants font valoir que ces fonds sont constitués de contributions privées d'individus, au même titre que les caisses de retraite. C'est sans doute Réseau Capital, qui regroupe tous les acteurs du capital de risque au Québec, publics ou privés, qui a déga-gé les données les plus objectives. Les gouvernements comptent pour 35 % du capital de risque au Québec, contre 4 % en Ontario et 1 % aux États-Unis. Cependant, chose surprenante, les fonds de travailleurs occupent 48 % du terrain en Ontario, contre 25 % au Québec. Les fonds privés, toutefois, n'accaparent que 9 % du capital de risque au Québec, contre 23 % en Ontario et 70 % aux États-Unis. Fait à souligner, le Québec dispose de 53 % du capital de risque au Canada.

Par la voix de sa présidente, Annie Thabet, Réseau Capital a présenté son plan visant au développement de l'industrie du capital de risque au Québec. Pour préparer ce plan, qui s'étend jusqu'en 2010, Réseau Capital a commandé à la firme Secor une étude intitulée *Pour une industrie québécoise du capital-risque en santé*.

«Notre industrie est encore jeune et vulnérable», a soutenu Mme Thabet devant les parlementaires. L'industrie est en santé et a connu une croissance importante, souligne Secor, mais elle présente «des lacunes et des dysfonctionnements». Sa performance financière est inférieure à ce qui existe ailleurs en Amérique du Nord. Elle est trop tributaire du soutien gouvernemental. Il existe au Québec peu d'équipes spécialisées dans des secteurs pointus ou dans certains stades de développement des entreprises.

Pour 2010, «l'objectif, c'est d'avoir une industrie de calibre mondial, une industrie axée sur la performance», capable d'attirer l'argent des caisses de retraite, des compagnies d'assurances et des étrangers, a livré Mme Thabet. Comment? En créant une douzaine de fonds spécialisés privés, soit dans des domaines très pointus (génomique, nanotechnologies, etc.), soit pour couvrir toute la chaîne du capital, notamment les gros investissements de 20 millions et plus. Les Fonds de travailleurs et Desjardins seraient inci-

tés à investir une proportion plus grande de leur actif dans ces fonds, soit 120 millions par année. L'État devrait y contribuer à hauteur de 90 millions par an. Les fonds privés, qui sont en fait des «fonds de fonds», pour reprendre l'expression du milieu, seraient appelés à prendre 5 % du marché en 2010 alors qu'ils n'en occupent que 9 % à l'heure actuelle.

Les régions

Il reste l'épineuse question des fonds régionaux. Mme Thabet estime qu'il faut faire une nette distinction entre le capital de risque, qui cherche à faire un excellent rendement avec des entreprises dynamiques et novatrices, et le développement économique. L'amorçage d'entreprises en région n'est pas l'affaire d'une industrie performante de capital de risque, a-t-elle soutenu.

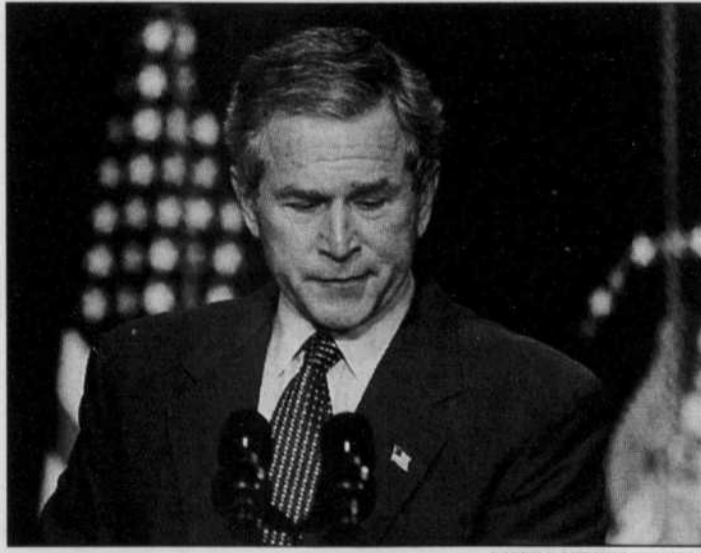
À cet égard, le rapport Brunet recommande la création de fonds d'initiatives régionales (FIR) dotés chacun d'une enveloppe d'au moins trois millions. Ce seraient des fonds privés dans lesquels l'État verserait deux dollars pour chaque dollar que consentirait le secteur privé.

Les Fonds de travailleurs, Desjardins et Réseau Capital croient que cette formule ne peut pas fonctionner. D'une part, gérer de petits fonds de trois millions coûte cher. D'autre part, Desjardins et les Fonds de travailleurs sont déjà présents. Desjardins accepte souvent un rendement moindre et y trouve son intérêt économique parce que ces investissements soutiennent indirectement son réseau en région. René Roy, de la FTQ, a signalé que les fonds régionaux du Fonds de solidarité, les SOLIDE, n'ont jamais été rentables depuis leur création, en 1996. Selon lui, les bons projets en région sont peu nombreux et disposent de suffisamment de capital.

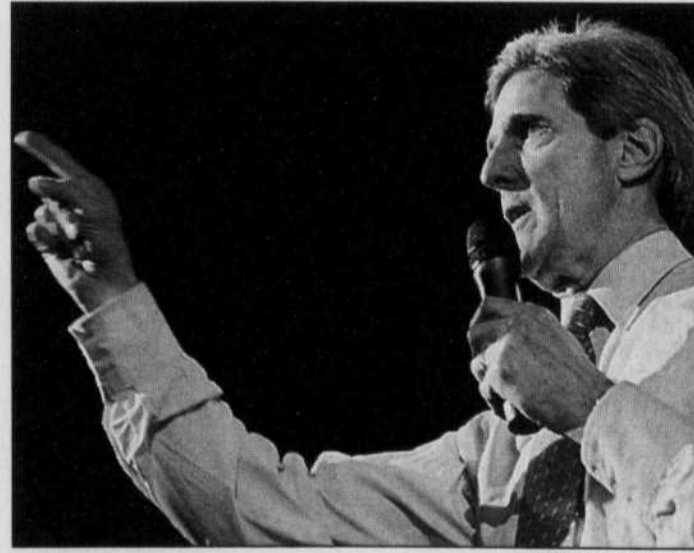
Se montrant sympathique au rapport Brunet, Michel Audet n'a toutefois pas annoncé sa couleur. Le ministre devra statuer sur le sort des sociétés Innovatech que M. Brunet voudrait voir disparaître. S'il veut que le secteur privé prenne plus de place dans le capital de risque au Québec, le gouvernement devra y aller de mesures fiscales alors que les finances publiques sont exsangues. Entre-temps, Michel Audet a un problème plus criant sur les bras: il devra démontrer que son gouvernement est capable de relever l'économie de la Gaspésie.

% DE PARTICIPATION PAR TYPE D'INVESTISSEURS

Investisseurs	Québec	Ontario	États-Unis
Gouvernements	35%	4%	1%
Fonds de travailleurs	25%	48%	—
Institutions	14%	6%	1%
Fonds privés	9%	23%	70%
Banques, entreprises et autres	17%	19%	28%



George W. Bush



John Kerry

CALCULETTE

SUITE DE LA PAGE B 1

Reste que ces opérations arithmétiques, par trop hypothétiques pour le commun des citoyens, ne sont pas perdues de vue par les stratèges des deux partis, qui en connaissent toutefois les limites, pour ainsi dire, «floridiennes».

En 2000, M. Bush a été élu président après s'être fait octroyer les 25 votes électoraux de la Floride au terme d'une crise politique sans précédent, dénouée par une décision controversée de la Cour suprême des États-Unis. Sa «victoire» en Floride lui a donné la présidence avec 271 votes électoraux à l'échelle nationale, soit cinq de plus que les 266 d'Al Gore, qui avait pourtant obtenu 550 000 voix de plus que son adversaire.

Ainsi, les stratèges des deux côtés s'attendent à ce que la Floride soit l'un des 15 États où la lutte sera serrée le 2 novembre prochain. Les autres sont l'Oregon, le Nevada, l'Arizona, le Nouveau-Mexique, l'Iowa, le Minnesota, le Wisconsin, le Michigan, le Missouri, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Virginie de l'Ouest, le New Hampshire et le Maine.

Un autre facteur aggravant pour les démocrates tient au caractère «flottant» de leur base électorale. «Cette base est fondée sur des syndicats dont les rangs se sont énormément rétrécis au cours des dernières années», explique M. Bernier. Ils ont de l'argent mais n'ont pas la capacité d'organisation et de mo-

bilisation que possède la droite religieuse qui appuie Bush. De sorte que les démocrates sont plus tributaires que les républicains du *swing vote*, ces indépendants qui forment environ le tiers de l'électorat. Incertains sont en outre leurs appuis parmi les hispanophones, qui ne sont pas nécessairement les démocrates automatiques que l'on pense: par exemple, les hispanophones sont démocrates en Californie... mais républicains en Floride.

Donnée additionnelle: le nombre d'électeurs qui s'identifient comme démocrates a eu tendance à s'effriter. Traditionnellement, le Parti républicain a trainé la patte derrière le Parti démocrate en matière d'identification partisane. Aujourd'hui, 32 % des électeurs se disent démocrates et autant s'affichent comme républicains. Selon le Pew Research Center, un *think tank* de Washington, le Parti républicain a à ce chapitre fait des «gains significatifs à l'échelle nationale» dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001.

À huit mois de la présidentielle, M. Bernier juge «sans grande valeur» les récents sondages qui donnent M. Bush perdant contre l'éventuel candidat démocrate à la présidence. Le fait, dit-il, que le président soit entré officiellement en campagne lundi dernier, lui qui aurait préféré pouvoir en retarder le déclenchement, n'en souligne pas moins son inquiétude dans un contexte où l'incapacité de l'économie américaine à faire

redécouler la création d'emplois devient l'un des principaux enjeux électoraux.

En l'occurrence, M. Bernier juge «habile» la décision de M. Bush qui, pour faire plaisir à sa base électorale conservatrice, a dit souhaiter mardi que le Congrès adopte un amendement constitutionnel pour interdire le mariage gai.

«Faire adopter un amendement constitutionnel est un processus aussi long qu'incertain», affirme ce spécialiste. Il faut la majorité des deux tiers au Sénat et à la Chambre des représentants et qu'ensuite les trois quarts des États le ratifient. Dans l'histoire du pays, seuls 27 amendements ont été adoptés sur des milliers de propositions. «L'objectif de cette stratégie est moins de faire en sorte que l'amendement soit adopté que de voir les démocrates et John Kerry s'y empêtrer».

Reste l'«effet Ralph Nader», dont M. Bush espère que la candidature aura le même poids de nuisance que sur Al Gore en 2000. Il y a une semaine, M. Nader, défenseur des droits des consommateurs, a annoncé sa candidature comme indépendant à la présidence américaine, au grand désespoir des démocrates. Sa présence en 2000 à titre de candidat des Verts a arraché des votes cruciaux à M. Gore. En Floride, il avait récolté un peu moins de 100 000 votes alors que M. Bush a remporté l'État par seulement 537 voix.

Peu de chances cependant qu'il réédite cette percée, avance M. Bernier. Les Verts ont cette fois-ci refusé de le soutenir, ce qui l'oblige à tenter de faire campagne sans une organisation digne de ce nom. Voici donc une carte, croit-il, sur laquelle M. Bush, penché sur sa calculette, ne pourra pas compter.

• PERSPECTIVES •



Selon le Mouvement pour une démocratie nouvelle, la réforme telle qu'envisagée perpétuera le bipartisme ou, au mieux, favorisera le tripartisme.

Une réforme à mettre aux voix

Le mode de scrutin proposé par le ministre Jacques Dupuis reçoit un accueil mitigé

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La réforme d'un élément aussi fondamental que le mode de scrutin doit susciter une large adhésion auprès de la population afin d'être mise en application. Or les avis sont fort partagés, voire contradictoires, en ce qui concerne le modèle envisagé par Québec et dont *Le Devoir* faisait état dans son édition d'hier.

Si l'Action démocratique du Québec (ADQ) accueille «très positivement» le nouveau mode de scrutin préconisé par le gouvernement Charest, le Parti québécois (PQ) accuse le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, Jacques Dupuis, de commettre un «détournement de la démocratie» et d'imposer un modèle qui n'a fait l'objet d'aucune consultation publique.

En vertu du scrutin proportionnel mixte de type compensatoire envisagé par le ministre Dupuis, il y aurait toujours 125 députés à l'Assemblée nationale mais le nombre de circonscriptions électorales serait réduit à 75. Les députés de ces circonscriptions seraient élus selon le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur. Les 50 autres sièges seraient compensatoires et répartis dans une dizaine d'entités régionales. Une entité régionale pourrait regrouper de cinq à sept circonscriptions et comprendre entre trois et cinq sièges compensatoires.

Pour chacune de ces entités, les sièges compensatoires seraient attribués à la proportionnelle, selon le pourcentage des voix obtenues par chaque parti sur l'ensemble du territoire. La compensation vise donc à combler les écarts constatés entre les votes exprimés selon les partis et les députés de circonscription élus. Les députés qui occuperaient ces sièges compensatoires seraient choisis parmi les candidats défaites qui ont obtenu les meilleurs résultats. Pour qu'un parti puisse obtenir des sièges compensatoires, Québec entend exiger qu'il récolte au moins 5 % des suffrages lors de l'appel aux urnes.

«On accueille ça très très positivement. C'est une réforme majeure qui nous plaît», affirme le député adéquiste Marc Picard. Selon lui, cette réforme permettrait à l'Assem-

blée nationale de refléter adéquatement la volonté exprimée par les électeurs lors d'un scrutin. M. Picard déplore cependant que le gouvernement ne veuille pas appliquer un nouveau mode de scrutin dès les prochaines élections.

«Je suis très déçu», affirme pour sa part le critique péquiste Luc Thériault. *Le ministre persiste et signe à vouloir figer sa position dans un projet de loi. On aura beau faire une consultation publique ensuite, il n'y aura que des amendements accessoirs. Toute la discussion sur les avantages et les inconvénients des différents modèles sera absente.* Le modèle proposé par le ministre comporte aussi ses distorsions, note-t-il. Le repêchage des députés compensatoires parmi les candidats défaites sera perçu comme «un prix de consolation» attribué à des politiciens rejetés par l'électorat.

Selon le député péquiste, une consultation publique doit avoir lieu avant que le ministre ne présente sa position dans un texte législatif. Or Jacques Dupuis entend déposer un projet de loi dès le printemps. Luc Thériault souhaite également que la population entérine le nouveau mode de scrutin par voie de référendum, comme le recommande le rapport Bélard, déposé en mars 2003 à la suite des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Fait à noter, le PQ n'a pas voulu participer aux rencontres privées que Jacques Dupuis a tenues au cours des derniers mois sur ce sujet.

Selon le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), la réforme telle qu'envisagée perpétuera le bipartisme ou, au mieux, favorisera le tripartisme. «Le ministre accepte l'idée qu'il faut changer le mode de scrutin, mais ce qu'il nous présente, malheureusement, ce n'est pas significatif. Je trouve ça décevant que, sous prétexte de simplicité, le ministre tente d'édulcorer la réforme», affirme Mercedes Roberge, présidente du MDN.

Le professeur André Bais, du département de science politique de l'Université de Montréal, croit au contraire que l'Assemblée nationale pourrait accueillir, à moyen terme, quatre ou cinq partis si la réforme envisagée était mise en application. «Si j'ai le choix entre cette réforme et le statu quo, je n'ai pas de doute et je vais avec le changement. Ce serait un changement fort important et significatif», estime-t-il.

André Blais préconise toutefois un double vote, une option actuellement écartée par le ministre. Le double vote existe pourtant dans tous les pays disposant d'un système mixte compensatoire. Il permet aux électeurs de choisir, d'une part, un député de circonscription et, d'autre part, un parti politique auquel les sièges compensatoires seraient attribués. «Ça laisse plus de choix à l'électeur d'exprimer ses préférences. Il ne faut pas oublier que beaucoup de gens ont des préférences distinctes. Les petits partis seraient probablement désavantagés avec un seul vote. Si vous pensez que le petit parti va avoir une chance d'obtenir un siège compensatoire, vous allez voter pour ce petit parti dans le deuxième vote alors que, dans le premier, vous allez choisir le candidat d'un grand parti. Avec un seul vote, vous n'avez pas ce choix. Dans ce cas, il est possible que les gens votent seulement pour les candidats des grands partis», explique-t-il.

Le MDN tient mordicus au double vote. «En perpétuant la nécessité pour les tiers partis de concentrer leurs votes dans certaines régions, ce n'est pas cohérent avec le fait que la réforme doit représenter davantage les opinions de la population. Pourtant, pour ne pas être cosmétique, une réforme est supposée donner une place équitable aux tiers partis, donner à la population le sentiment que ses opinions sont bien représentées», affirme Mme Roberge, pour qui le double vote n'est pas aussi compliqué qu'il n'y paraît puisqu'il existe déjà au niveau municipal.

En vertu de la proposition gouvernementale, plus les entités régionales sont nombreuses, moins il y a de sièges compensatoires par entité et moins grandes sont les chances qu'un petit parti puisse en obtenir. C'est ce qui préoccupe Paul Cliche, responsable du dossier de la réforme des institutions démocratiques à l'Union des forces progressistes. Selon lui, la réforme envisagée est «inacceptable» puisque, «dans le meilleur des scénarios», un parti devra obtenir au moins 15 % des voix dans une entité régionale afin d'obtenir un siège compensatoire. L'UFP, qui n'a pas obtenu 2 % des suffrages lors des dernières élections, privilégie une compensation nationale et l'instauration d'un double vote. Tous deux permettent aux tiers partis de connaître une percée, comme en témoignent les résultats électoraux des parlements qui adoptent cette procédure.

«La réforme du ministre n'a pas les éléments essentiels d'une proportionnelle, explique M. Cliche. Ça devient un système purement majoritaire, qui va établir une certaine compensation. Mais elle va servir à qui, cette compensation? À corriger le 7,5 % de handicap du Parti libéral [en raison de la concentration de ses appuis dans l'ouest de Montréal, notamment]. Ce n'est pas une mauvaise chose. C'est normal qu'une réforme corrige ça. Mais ce n'est pas normal qu'une réforme ne corrige que ça.»

Bien qu'il préfère le double vote et rejette l'idée d'un seuil minimum à 5 %, Marc Brière, du Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ), se dit «généralement d'accord» avec la proposition du ministre Dupuis. «Je n'ai pas fait de simulations, mais il est certain que ça améliorerait la situation. Ce serait une première étape, à mon avis. Si on pense ensuite qu'il faudrait y aller avec un peu plus de proportionnelle, on pourrait en ajouter plus tard. Mais la réforme proposée permettrait aux gens de s'adapter à un nouveau genre, d'en faire l'expérience», dit-il.

La proposition du ministre Dupuis risque bien d'alimenter les débats ce week-end à Drummondville. La réforme du mode de scrutin sera en effet au cœur d'une consultation populaire organisée par le Comité national de la citoyenneté et de la démocratie, mis sur pied à la suite des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques.



Michel David

Le goujat

Seuls ceux qui ne connaissent pas le président du conseil d'administration de Via Rail, Jean Pelletier, ont pu être réellement surpris de sa sortie d'une rare goujaterie contre la championne olympique Myriam Bédard, qui se dit victime du scandale des commandites.

Durant toutes les années qu'il a passées aux côtés de Jean Chrétien, M. Pelletier, en sa qualité de chef de cabinet, s'est fait discret, pour ne pas dire secret, préférant se tenir à bonne distance des micros et des caméras. Le rôle d'éminence grise s'accommoda mal de la lumière, mais il dirigeait le bureau du premier ministre d'une main de fer.

Il n'avait pas la même retenue en public à l'époque où il était maire de Québec. À l'hôtel de ville, où il se conduisait en véritable despote, ses esclandres faisaient presque partie de la vie quotidienne.

M. Pelletier avait déjà une conception assez particulière de la démocratie. Un jour, sous l'œil méseuré des journalistes, il avait vainement tenté d'expulser *manu militari* un conseiller de l'opposition, d'ailleurs beaucoup plus petit que lui, qu'il ne voulait pas voir à sa conférence de presse.

À une autre occasion, il avait fait appel à la police pour expulser une recherchiste à l'emploi de l'opposition, dont il ne tolérait pas la présence dans les bureaux... de l'opposition. Les journalistes affectés à la couverture de l'hôtel de ville avaient régulièrement droit aux commentaires désobligeants du maire quand celui-ci n'appréciait pas leurs questions ou simplement leur tenue vestimentaire.

Comme en témoignent ses remarques sexistes à l'endroit de Myriam Bédard, M. Pelletier n'a jamais eu la réputation d'être très féministe. À cet égard, sa défaite aux élections fédérales de 1993 avait dû être particulièrement difficile à digérer. Lui, le maître absolu de Québec pendant tant d'années, avait été battu par une jeune candidate du Bloc québécois, pratiquement inconnue, du nom de Christiane Gagnon.

On a déjà vu des hommes politiques tenir des propos déplacés alors qu'ils se croyaient à l'abri des oreilles indiscretes. Au début de la dernière campagne électorale au Québec, un micro de Radio-Canada avait enregistré à son insu la sortie rageuse de Bernard Landry à propos des «groupes de femmes».

Ce n'étaient toutefois que des boutilleries en comparaison des paroles méprisantes du président du conseil d'administration de Via Rail. Qui plus est, M. Pelletier n'a nullement été victime d'une indiscretion. Il a une très longue expérience des médias. S'adressant à un journaliste de *La Presse*, il savait pertinemment que ses propos seraient largement diffusés.

On a beau savoir que l'homme peut être d'une grande brutalité et que la trop longue habitude du pouvoir peut conduire à des sommets d'arrogance et d'insensibilité, ses allusions malveillantes et totalement inappropriées à la vie privée de Mme Bédard laissent pantois. De toute évidence, il visait non seulement à la discréditer mais également à la blesser.

Il a fallu que le premier ministre Martin exige des excuses pour qu'il reconnaisse, par la voie d'un bref communiqué de presse, l'inconvenance de ses propos. On a déjà vu acte de contrition plus convaincant.

Sur le fond de l'histoire, c'est-à-dire l'implication de Via Rail dans le scandale des commandites, les allégations de Myriam Bédard devront faire l'objet de sérieuses vérifications, mais les déclarations de M. Pelletier paraissent bien catégoriques.

Comment peut-il affirmer avec autant de certitude qu'«elle ment de façon effrontée» alors qu'il reconnaît ignorer si elle a fait un stage à la firme Groupaction, où elle dit avoir été témoin de «factures gonflées»?

Il est possible que les circonstances dans lesquelles Mme Bédard dit avoir été forcée de quitter son emploi à Via Rail ne soient pas celles qu'elle prétend. Via prétend qu'elle est partie de son propre chef. Cela n'a rien d'in vraisemblable. À l'époque où elle accumulait les médailles, elle avait la réputation d'avoir la tête particulièrement dure. C'est probablement ce qui lui a valu autant de succès, mais cela ne facilite pas nécessairement l'intégration dans une équipe de travail.

Avec tout ce qu'on sait déjà des pratiques de Groupaction, M. Pelletier aurait tout de même pu reconnaître qu'il avait peut-être du vrai dans son histoire. Dans son dernier rapport, la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, faisait elle-même état d'un «contrat fictif» accordé par Via à Lafleur Communications, firme absorbée par Groupaction peu après. En injuriant Mme Bédard comme il l'a fait, M. Pelletier a plutôt donné à tout le monde l'envie de la croire.

Le premier ministre Martin n'avait vraiment pas besoin que le scandale des commandites prenne une dimension sexiste. On fait souvent du théâtre en politique, mais la présidente du Conseil du trésor, Lucienne Robillard, semblait réellement blessée par les propos de M. Pelletier. Elle n'était certainement pas la seule. M. Martin doit prier le ciel pour que les excuses présentées par M. Pelletier suffisent. S'il fallait qu'on se mette à réclamer la tête de l'alter ego de Jean Chrétien...

L'entrée en scène de Myriam Bédard n'en ravivera pas moins l'intérêt de la population pour cette histoire en ajoutant l'ingrédient qui lui manquait jusqu'à présent: une victime. Et pas n'importe laquelle. Mme Bédard est une célébrité, presque un symbole, qui doit avoir été victime de la magouille politicienne et réclame justice.

Le ministre des Transports, Tony Valeri, a promis de demander au président intérimaire de Via, Paul Côté, de faire enquête sur ces allégations. Autrement dit, M. Côté devra déterminer qui dit vrai: Mme Bédard ou son patron, Jean Pelletier. Comment, il y a un problème?

mdavid@ledevoir.com



Jean Pelletier

MIKE CASSESE REUTERS



Les chefs des trois principaux partis politiques québécois lors d'un débat télévisé pendant la dernière campagne électorale.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

É D I T O R I A L

Il doit partir!

La dénonciation publique par l'ex-athlète Myriam Bédard d'actes répréhensibles dont elle aurait été victime et témoin lors de son passage à Via Rail, en 2001-02, a provoqué une réaction de mépris grossière de la part du président du conseil de cette société d'État, Jean Pelletier. C'est la goutte qui fait déborder le vase. M. Pelletier doit partir.

Cette semaine, M. Pelletier a fait preuve d'un mépris invraisemblable en réagissant aux accusations portées par Mme Bédard. Selon l'ex-athlète qui l'a répété à plusieurs reprises sur les ondes de la télévision, la direction de Via l'aurait forcée à remettre sa démission du service de marketing en janvier 2002, sous peine d'être transférée chez Groupaction où elle venait précisément de passer deux mois, payée par Via Rail.

C'est un « mensonge », a affirmé M. Pelletier au journaliste de *La Presse* avant d'ajouter que Mme Bédard était « une pauvre fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de conjoint, que je sache. Elle a la tension d'une mère monoparentale qui a des responsabilités économiques. Dans le fond, je trouve qu'elle fait pitié ».

Le premier ministre Paul Martin a réagi sèchement à ces propos du président de Via en lui demandant de les retirer et de s'excuser, ce qui fut fait en fin de journée, hier. Quant à la ministre Lucienne Robillard, visiblement choquée d'un tel sexisme, elle a dit souhaiter que le conseil de la société examine la question.

Évidemment qu'ils sont inacceptables, ces propos de M. Pelletier. Et dans son cas, le problème prend d'autant plus d'importance que l'homme vient tout juste d'échapper à la vague de mesures disciplinaires qui s'est abattue sur quelques hauts dirigeants de sociétés d'État, dont Via Rail. Or M. Pelletier était déjà président de Via au moment des événements relatés par Mme Bédard qui impliquaient Groupaction, l'une des agences le plus souvent mises en cause dans le scandale des commandites.

Épargné jusqu'ici, M. Pelletier l'a été comme tout le personnel politique parce que l'enquête de la vérificatrice ne s'est pas penchée sur le rôle joué dans le scandale. Mais il l'a aussi été parce que, à titre d'ami de Jean Chrétien, il reste un élément important au sein du Parti libéral. À quelques semaines des élections, M. Martin doit ménager ses arrières. Pourtant, M. Pelletier n'était-il pas nécessairement au courant de tout ce qui se tramait de significatif au sein du gouvernement?

En effet, s'il est un personnage qui connaît les dessous de toutes les décisions stratégiques prises par les plus influents membres d'un gouvernement, c'est bien le chef de cabinet du premier ministre. M. Pelletier n'était pas un fonctionnaire comme les autres: il était celui par qui tous les ministres et tous les membres de la société civile devaient passer pour avoir accès au premier ministre. Le chef de cabinet, c'est aussi celui qui transmet les ordres du grand patron et voit à leur exécution. Absolument rien ne lui échappe, surtout pas les décisions qui ont une incidence sur l'image du gouvernement. En toute logique, M. Pelletier ne pouvait simplement pas se permettre d'ignorer les tenants et aboutissants des programmes de commandites ou de publicité.

Si M. Pelletier n'a pas encore été emporté par la tempête, c'est qu'il était resté dans l'œil de la tornade. À cause du faux pas qu'il vient de commettre, le voilà happé par le mouvement. Le poste qu'il occupe était une simple récompense qu'il ne mérite plus.

Paul Martin n'avait pas besoin de cette bourde. À lui maintenant de tourner à son avantage en convainquant l'ancien proche du premier ministre Chrétien de partir de lui-même, immédiatement. Après tout, il y a des limites à fournir des parachutes dorés à des individus qui ont autant profité du pouvoir.

jrnsanstacon@ledevoir.ca

Le flou haïtien

Les jours, voire les heures de Jean-Bertrand Aristide en tant que président d'Haïti sont comptés. Après avoir tergiversé pendant plusieurs jours, voilà que l'administration Bush, par la voix du secrétaire d'État Colin Powell, a adhéré à cette exigence de l'opposition dite démocratique qui demande la démission d'Aristide. On se rappellera que jusqu'à présent, la Maison-Blanche avait joué la carte du respect démocratique pour mieux subordonner toute intervention de sa part à une entente entre les parties impliquées.

Si on en croit les explications avancées afin de légitimer ce changement fondamental pour la suite des choses, le gouvernement américain a acquis la certitude qu'Aristide a beau avoir été élu, il est un des principaux acteurs du problème. Cet appel à la démission du président haïtien fait écho à celui formulé deux jours auparavant par le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.

Le soutien international d'Aristide s'effiloche à la vitesse grand V, ses adversaires s'empressent de converger vers Port-au-Prince. Mais voilà que depuis hier, les rangs de ceux-ci se sont élargis à un nouveau groupe armé qui a ceci de singulier qu'il n'est pas armé aux troupes de Guy Philippe ou de Butteur Métayer. Le groupe en question s'est emparé des Cayes, troisième ville en importance, au nom de ceux qui se réclament de l'opposition démocratique et non violente.

Cela étant, la lisibilité du dossier a ceci de particulièrement hasardeux que l'opposition présente un visage très éclaté, pour ne pas dire atomisé. On sait que Les Gonaïves et d'autres villes sont entre les mains d'une alliance hétérogène: Butteur Métayer, ex-complice d'Aristide, qui s'est acquiné avec Guy Philippe, ex-notable du régime dictatorial de Raoul Cédras. Fort de la domination qu'il exerce désormais sur une portion imposante du pays, ce duo est le mieux placé pour s'emparer de la capitale. Grâce à quoi? Les armes.

Pour le reste, c'est l'auberge espagnole. En effet, ceux qui réclament le départ d'Aristide depuis la mi-janvier se sont coalisés au sein de la Plateforme démocratique, dont il est difficile de saisir ce qui les rassemble, hormis l'avenir du président. Cette Plateforme se décompose en une Convergence démocratique qui, elle, regroupe sept partis d'inspiration socialiste ou social-démocrate. Ensuite, on compte les partis du centre, qui ont fusionné sous le chapeau dit de l'Opération du 15 décembre 2002. Il y a aussi quatre formations d'allégeances diverses qui, tout en étant membres de la Plateforme, tiennent à se présenter comme non alignés. Comprenez qui pourra!

Quoi d'autre? Il y a le Groupe de 184, qui se compose de 300 associations professionnelles, étudiantes, féministes et culturelles qui tiennent mordicus à participer activement au départ d'Aristide et au partage des pouvoirs qui s'ensuivra. Bref, de l'opposition, on peut dire sans l'ombre d'un doute qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Désespérant!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

JEAN PELLETIER TRAITE MYRIAM BÉDARD DE « MONOPARENTALE QUI FAIT PITIÉ » !



L E T T R E S

Cesser le gaspillage de fonds

C'est un fait bien établi que nos universités sont sous-financées, et ce, bien en-deçà d'un niveau acceptable pour offrir des services de qualité aux étudiants ou encore pour concurrencer les autres universités. Le mémoire présenté par Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal, à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités le montre avec éloquence.

Toutefois, le mémoire omet de mentionner le gaspillage d'argent dans l'administration. Il en résulte un manque de fonds dans nos institutions universitaires. Il faut savoir que ce manque de fonds est attribuable en partie à:

■ l'exonération de frais de scolarité pour les étudiants dont un parent travaille à l'université comme mentionné dans les conventions collectives de travail qui lient l'Université de Montréal à ses employés et qui prévoient l'exemption complète ou partielle des frais de scolarité pour conjoint et enfant à charge. Il existe même des cas où un étudiant dont le parent travaille à l'Université de Montréal est exempté des frais de scolarité dans une autre université en échange d'une exemption à un étudiant dont un pa-

rent travaille dans cette autre université;

■ certains professeurs qui octroient gracieusement des sommes d'argent par des contrats de correction ou de recherche à leurs étudiants afin de dépenser complètement leur budget alloué pour l'année en cours sous peine de voir leur budget diminué l'année suivante pour la proportion qui n'aura pas été dépensée;

■ certaines dépenses difficilement justifiables, voire même inutiles, comme rebaptiser l'aile Z et le Pavillon principal ou encore surchauffer les locaux.

La solution que préconise tacitement M. Lacroix demeure toujours — on s'en doute bien — la hausse des frais de scolarité. Cette solution est valable et mérite d'être discutée sur la place publique entre les divers intéressés. Il faut aussi que les administrations universitaires s'engagent à procéder à un grand ménage de leur gestion pour mieux contrôler leurs dépenses afin de cesser ce gaspillage de fonds. L'autre condition *sine qua non* pour que la hausse des frais de scolarité soit acceptable est que l'État québécois s'engage davantage dans le financement du réseau universitaire.

J'accepte de payer ma part, mais je refuse de financer le gaspillage.

Patrick Finlay
Étudiant à l'Université de Montréal
Le 25 février 2004

Le vrai scandale

Le PLC et le premier ministre Paul Martin nagent dans l'eau bouillante à la suite de la révélation du scandale des commandites et des détournements de fonds publics. Mais là n'est pas le vrai scandale. Se souvient-on que, à la veille du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec, Jean Chrétien déclarait solennellement que si le Non l'emportait, les choses allaient changer. Et elles ont changé!

Mise en œuvre du programme de «visibilité» par le recours à des stratégies obscures et adoption de la ténébreuse loi sur la «clarté» référendaire. Non seulement la majorité exigée par cette loi pour que les résultats d'un référendum sur la souveraineté soient acceptés est-elle en totale opposition avec les bases mêmes de la démocratie dont la règle est le 50 % plus un des votes exprimés (ainsi que le camp du Non l'a emporté en 1995), mais la question référendaire elle-même serait l'objet d'une censure.

Le vrai scandale auquel s'est livré le gouvernement Chrétien n'est pas celui des commandites et des détournements de fonds publics. Le vrai scandale, c'est le détournement démocratique que constitue la C-20. Il n'existe pas de loi plus répressive ni antidémocratique sinon dans les États totalitaires. Maintenant, si on en parlait? Jean-Paul Paquette
Ville-Marie, le 16 février 2004

REVUE DE PRESSE

L'insupportable légèreté intellectuelle de John Saul

Antoine Robitaille

Rarement un article d'une revue d'idées aura suscité autant de réactions dans notre Dominion. John Ralston Saul, écrivain et mari de la gouverneure générale, parfois qualifié de prince consort ou encore «d'intellectuel public numéro 1», a commis un article choc dans le magazine d'idées américain *Harper's* intitulé «La fin du globalisme et le retour du nationalisme». Saul a suscité un tir groupé: les trois grands journaux torontois ont tous détesté le papier.

The Globe and Mail dénonçait hier les «radotages de son excellence», en éditorial principal, s'il vous plaît. Malgré sa fonction, l'homme a le droit à ses opinions, écrit le *Globe*, et s'il «veut se prendre pour un Noam Chomsky en tenue de cérémonie, libre à lui». Mais lorsqu'il profère des «généralisations grandiloquentes foncièrement insignifiantes, comme il le fait avec une régularité terrifiante dans chacun de ses livres, il devrait se préparer à essuyer la critique». A fortiori «si l'époux de la GG s'égare dans la bêtise la plus flagrante, comme il le fait avec panache dans le magazine *Harper's*, il ne mérite rien d'autre qu'une bonne douche froide intellectuelle». Ce que le *Globe* lui réserve. Il rejette les deux thèses de l'article de Saul: d'abord que l'idéologie de la mondialisation est morte; ensuite, qu'il faut s'en réjouir. «Décoder le fil de l'argumentation de Saul n'est pas une mince affaire», écrit le *Globe*, mais il se risque à résumer son propos: «au début des années 70, des élites au pouvoir dans le monde industrialisé se sont mises à croire que le monde pourrait être rendu parfait grâce au libéralisme économique. Ils ont transposé l'idéalisme platonicien frustré de la civilisation occidentale et l'absolutisme juéo-chrétien dans ce nouveau credo, lui donnant ainsi le caractère irréfutable du dogme religieux.» Les tables de la loi? La réduction de la taille de l'État, la diminution des services publics, le budget équilibré, l'abolition des barrières tarifaires, la baisse d'impôt, le culte du privé. Pour le *Globe*, il est ridicule d'affirmer que le libéralisme économique est devenu un phénomène religieux. Si on s'est mis, dans les années 70, à vouloir réduire l'État, c'est parce

qu'il était endetté à l'excès. C'était être «pragmatique et non religieux» que de vouloir l'empêcher de sombrer. Jamais non plus, prétend le *Globe*, la chose n'a été présentée comme une «panacée» prétendant régler tous les maux de l'humanité. Aussi, Saul a tort de dire que la mondialisation «approfondit le fossé entre les riches et les pauvres, puisqu'il l'a au contraire réduit». Le quotidien torontois donne raison à l'écrivain sur une chose: «sous l'administration Bush, et particulièrement depuis le 11 septembre 2001, le libéralisme économique a été altéré. Les pourparlers visant à réduire les tarifs sur les produits agricoles n'ont mené nulle part. La guerre d'Irak a compliqué les relations transatlantiques comme jamais dans les 50 dernières années.» Et quelle est la réponse adéquate à cette nouvelle situation? «Prononcer la mort du libéralisme?», s'interroge le *Globe*. Que non, il faut continuer à «travailler à l'instauration d'une communauté internationale prospère et pacifique». Et pour atteindre ces buts, «les moyens les plus sûrs, jusqu'à maintenant, ont été des échanges plus libres, une mobilité plus grande des travailleurs, une transparence de l'État et la propagation des institutions démocratiques». Au contraire, Saul se réjouit de façon à peine voilée à la résurgence du pouvoir national. «Il devrait revoir son histoire du XX^e siècle», conclut le *Globe*.

les Davos depuis les années 80 et la description de Saul ne tient pas la route.» Contrairement à ce que l'essayiste prétend, c'est-à-dire que Davos, c'est les puissants satisfaits qui «se foutent du bien public», Crane affirme: «Ce fut une plateforme extraordinaire pour des dirigeants comme Nelson Mandela et Kofi Annan.» Selon Crane, il faut améliorer «le processus de la mondialisation, et non pas revenir en arrière», comme le suggère Saul.

Les textes les plus durs — on s'en serait douté — sont venus du *National Post*. Terrance Corcoran, mercredi, pourfendait comme le *Globe* le caractère non rigoureux de la prose saulienne. «La mondialisation, selon lui, est morte à peu près en 1991, ou peut-être en 1995, ou peut-être en 1998 et possiblement en 2001. Elle est moribonde depuis si longtemps qu'on a du mal à suivre ses morts successives», ironisait-il. Le *Post* interviewait mercredi Fred McMahon, spécialiste de la mondialisation au Fraser Institute, qui reprochait à Saul son ignorance: «il est faux de dire que la mondialisation a creusé l'écart entre les riches et les pauvres [...] Les endroits où la pauvreté a augmenté dans les dernières décennies sont ceux qui ont fermé leurs portes aux échanges, comme Cuba, la Corée du Nord et le Laos.»

La presse
du Canada

Faudrait-il changer de gouverneur général? L'empêcher d'obtenir un second mandat, puisque son premier vient à échéance cette année. Lawrence Martin, dans le *Globe and Mail*, se posait la question, jeudi. Le chroniqueur soulignait le fait que la GG actuelle est reconnue pour ses extravagances. Son voyage de plus de cinq millions dans les pays nordiques, par exemple. Martin affirme que l'astronaute Marc Garneau pourrait faire un bon GG. Né à Québec en 1949, «il est formidablement multiculturel». C'est un militaire formé à Kingston qui ferait un chef d'État qu'on ne pourrait réduire aux «mondanités». «Paul Martin sera sûrement intéressé par cette candidature», estime le chroniqueur.

IDÉES

HAÏTI

L'État policier d'Aristide

Les Nations unies doivent porter le plus grand fardeau de la crise

ROLAND BOUTIN

Ex-conseiller technique
auprès de la Police nationale haïtienne

J'ai œuvré en Haïti pendant près de deux ans et demi à titre de conseiller à la Direction générale de la Police nationale (1999 à 2001), soit lors de la période de transition entre le départ de Préval et le retour d'Aristide. J'ai appris la culture, la langue et l'histoire. J'ai également pu visiter les quatre coins de ce pays et rencontrer un peuple fier, accueillant, chaleureux et généreux, aujourd'hui totalement abandonné.

Peu après son retour, Aristide provoque un raz-darmerie dans la fonction publique pour y placer les influents amis et proches de son régime. Dans le domaine de la sécurité publique plus précisément, on congédie tout l'état-major de la Police nationale haïtienne (PNH).

C'est ainsi que le responsable de la sécurité au palais national est nommé directeur général de la PNH. La responsabilité de la déontologie policière est prise en charge par un diplomate dont le conseiller issu de la gendarmerie française est sur la liste de paie du gouvernement haïtien. La direction centrale de l'administration de ce même corps policier est confiée à un administrateur de la Société nationale de téléphone. Le secrétaire d'État à la Sécurité publique est un proche de l'épouse du président. On confie enfin les opérations policières nationales à un ex-militaire qui était considéré comme le fils adoptif d'Aristide. Peu après sa nomination, soupçonné de tremper dans une série d'enlèvements, il est remplacé.

Un des seuls cadres à ne pas avoir été remplacés est le directeur des pénitenciers nationaux. Ce même cadre a pu amasser une fortune en détournant des vivres destinés à nourrir les détenus, notamment du pénitencier national. L'absence d'un État de droit est d'ailleurs éloquentement commentée dans un texte de Jean-Louis Roy, président de Droits et Démocraties, paru dans *Le Devoir* du mercredi 11 février.

Les conséquences du retrait de l'ONU

Les Nations unies doivent porter le plus gros fardeau de cette crise en Haïti. En 2000, après seulement cinq courtes années de soutien à la police nationale naissante, l'ONU se retire. Il devient donc évident que plus rien ne retient l'exercice du pouvoir politique sur le jeune corps policier. On jette alors les policiers dans la gueule du loup et les rendant redevables et dépendants du pouvoir politique, national, régional et local. Pourquoi ce retrait si hâtif? Question de budgets et de priorités, de toute évidence.

La population haïtienne a maintes fois été montrée du doigt comme l'artisan de ses malheurs, elle qui refuse de coopérer, de comprendre, de collaborer. Toutefois, quelle leçon avions-nous à donner alors qu'il n'y avait que très peu de coordination entre les projets des différents pays? Une tour de Babel comptant malheureusement trop de mercenaires: c'est sur cela que le degré de confiance



Les photographies de policiers récemment tués ont été exposées dans une salle du Palais présidentiel, à Port-au-Prince.

de l'Haïtien devait se bâtir. Pas trop surprenant que la communauté internationale — et non pas l'Haïtien! — ait connu un échec «institutionnel» en un laps de temps aussi court.

Il était devenu tout aussi évident que dès le retrait de l'ONU, la survie des projets bilatéraux devenait précaire, notamment le projet de police de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui avait comme bailleur de fonds l'Agence canadienne de développement international. Ce projet était basé presque exclusivement sur la formation des recrues. Or, les normes de recrutement devenant de moins en moins respectées, on retrouvait à l'Académie de la PNH des cadets qui avaient comme seul critère la loyauté envers le parti au pouvoir.

L'ACDI m'avait mandaté pour étudier la faisabilité et la poursuite de ce projet. Les nombreuses rencontres avec les hauts dirigeants de la PNH et certains ministres m'ont convaincu assez rapidement qu'il nous fallait nous retirer, ce qui était loin de plaire au Bureau des missions internationales de la GRC à Ottawa.

Le ministère des Affaires internationales a dépensé et continue de le faire à travers certaines initiatives, et ce, malgré les nombreux rapports qui lui ont été acheminés sur le constat de l'existence de l'État policier et des nombreux cas de corruption et de non-respect du droit et des droits humains. On prône actuellement le dialogue et des négocia-

tions pour résoudre la crise. Nous avons donc investi dans une crise depuis 2000 sans avoir compris le programme d'Aristide. Toutefois, aujourd'hui, ce programme est passablement modifié, et la seule certitude, c'est qu'il y aura beaucoup de victimes innocentes.

Où
il n'y a pas
si longtemps
on voyait
dans
les yeux
le respect,
la joie,
l'espoir,
on peut
maintenant
lire
la fatalité,
le mépris
et la haine

Ayant récemment passé quelque temps aux Gonaïves, je voyais que l'Artibonite était assise sur une poudrière. Il y a à peine dix jours, et malgré la violence croissante, nous avions encore des conseillers canadiens dans certains départements de ce pays. [...] Le terrible drame est que, maintenant, plus personne n'a la crédibilité pour atteindre un consensus et prendre en main le destin d'Haïti.

J'ai ma propre idée sur l'intervention future de la communauté internationale dans ce pays, c'est-à-dire de le placer sous tutelle militaire et politique, et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle génération ayant reçu une éducation de qualité prenne son pays en main. Ceci suppose des investissements importants en éducation, en agriculture, en santé et en sécurité. Mais c'est à travers cette nouvelle génération qu'on pourra voir se développer un vrai projet de société par et pour le peuple haïtien. [...] Dans un pays où, il n'y a pas si longtemps, on voyait dans les yeux le respect, la joie, l'espoir, on peut maintenant lire la fatalité, le mépris et la haine. Navrant qu'il faille attendre les drames humains pour comprendre.



Gil Courtemanche

Les spécialistes de l'Afrique

Bamako — Il se déroule ici un surprenant et original festival littéraire qui s'appelle «Étonnants voyageurs» et qui réunit une cinquantaine d'écrivains, en majorité africains, dans la capitale du Mali, l'ancien Soudan français. Séjour besogneux et non pas touristique en région, rencontres dans les lycées et grands débats au palais de la Culture, malgré des moyens presque artisanaux et une logistique qui fonctionne à l'heure africaine: l'événement, par la qualité des auteurs qu'il réunit, en ferait rougir plusieurs au Québec. Je devrais être au comble du bonheur: découverte d'un pays que je ne connaissais pas, rencontres magnifiques, trente degrés à l'ombre, voilà qui réchauffe. Et pourtant, je me sens comme pris dans une sorte de piège angoissant.

Je ne sais trop pourquoi, les organisateurs m'ont fait le Blanc qui doit répondre à la question «quel avenir pour l'Afrique?» en compagnie de conférenciers qui sont tous Africains. Souvent, la réponse à cette question est fortement teintée par le premier regard qu'on a jeté sur le continent. Mon épouse, qui a vécu une partie de sa petite enfance au Sénégal, y a donc appris les premiers rudiments de la vie, de même que l'alphabet. Elle a connu des Africains, les bandes d'enfants, la générosité et la persistance des femmes africaines, le contact avec la vie qui, partout, est immédiat. D'autres dans ma famille ont découvert l'Afrique à 20 ans. Quand ils en parlent, c'est une terre d'aventures et de défis, un dépaysement absolu, le sentiment de s'être forgé à la dure. Moi, je suis entré dans l'Afrique par ce qu'on appelle l'œil de l'ouragan, soit la guerre du Biafra, la grande famine de 1984, les débuts de la pandémie du sida, la douleur algérienne et le génocide rwandais. Je l'ai beaucoup vue aussi à travers d'autres catastrophes, d'autres faillites, d'autres culs-de-sac. Cent coups d'État et mille révolutions avortées. J'imagine que le premier regard (celui qui ne connaît pas encore le préjugé) qu'on pose sur un objet, une personne ou un pays s'installe comme un gène qui teintera tout malgré toutes les découvertes subséquentes.

Mon premier réflexe et ma première réponse sont avant tout pessimistes. Je viens de passer quatre jours dans une ville perdue du Mali avec un écrivain africain qui n'a pas cessé de gueuler contre son continent pourri par des leaders bandits ou incompetents et qui n'explique pas cela par la sempiternelle excuse du colonialisme. Notre visite était gérée par un garde-chiourme directeur régional de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse qu'on aurait dit formé dans les universités de Staline. De tels imbéciles existent aussi chez nous, mais il me rappelait trop d'anciens souvenirs de bureaucrates tatillons, d'intégristes de la structure et du programme, de manipulateurs de la langue de bois ou de la logorrhée du vide intellectuel. Ce sont des gens qui ont transformé la fonction de bureaucrate en une sorte d'art pervers qui lutte contre toute forme d'imagination, de spontanéité, contre tout ce qui n'est pas codifié. L'Afrique meurt de ses chefs et de ses petits chefs.

Et il y a les grands facteurs. L'absence de capitaux étrangers, la corruption, la richesse volée qui s'installe dans le secret bancaire suisse, trop de coton, de cacao, de café et d'arachides qui ont remplacé le sorgho ou le mil et qui ne nourrissent personne parce qu'ils sont vendus à vil prix chez nous. Il y a le sida et la désertification et la certitude que j'ai que la communauté internationale a rayé l'Afrique de sa carte géographique. Quel avenir pour l'Afrique? Parce que j'ai appris ce continent à travers ses catastrophes, je me suis résigné à devoir dire à des amis que leur avenir n'était pas brillant, malgré les progrès de la démocratie, comme c'est le cas ici, au Mali.

Puis, je me suis souvenu que seul l'Ouganda, à la fin des années 80, avait réussi à endiguer la croissance de la pandémie du sida. Ce fut le fait d'actions et de sensibilisations qui venaient de la base, des citoyens et surtout, dans ce cas, des citoyennes, et non pas des dirigeants. D'autres exemples se multiplient dans ma tête, exemples de débrouillardise, d'invention, d'improvisation, de solidarité face aux pires situations, des illustrations de la persistance africaine que j'appelle, comme Paul Eluard, le dur désir de durer.

Comment se fait-il que les Africains parviennent à vivre malgré leurs gouvernements, malgré le FMI, la Banque mondiale, les subventions que nous accordons pour des raisons électorales à nos agriculteurs? Voilà, ai-je pensé, la question qu'il fallait se poser à propos de l'avenir de l'Afrique. Je pense avoir trouvé un début de réponse qui ne soit pas pessimiste. Les Africains sont des spécialistes de l'Afrique. Ils sont d'une incroyable compétence, une compétence qui diminue au fur et à mesure qu'ils gravissent les échelons de la politique. Voilà le paradoxe: les Africains ont toujours su comment vivre en Afrique, mais leurs dirigeants parviennent rarement à l'imaginer. Voilà pourquoi, à Kayes, les personnes les plus intelligentes que j'ai rencontrées étaient chauffeur, caissière et garçon de table, et les plus inutiles, directeur général de la culture, gouverneur régional et chef de la sécurité à l'aéroport, où il n'existe bien sûr aucune sécurité.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères, ou 1100 mots. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Greenpeace réplique à un titre du Devoir

L'étiquetage des OGM n'est pas un mythe!

ÉRIC DARIER

Responsable de la campagne
OGM pour Greenpeace

Il est déplorable que le titre accrocheur de l'article publié en une du *Devoir* le 19 février dernier, «La fin d'un mythe — Une analyse en laboratoire démontre pour la première fois que les OGM sont quasi absents de nos assiettes», ne reflète pas les interprétations plus nuancées des résultats présentés par les diverses personnes citées dans cette série de trois articles. La citation de la fin du premier article résume bien le fait que le résultat des tests est aléatoire.

En se basant uniquement sur les résultats des tests, Greenpeace constate que ce sont près de 70 % des aliments transformés qui pourraient contenir des ingrédients génétiquement modifiés ou être produits à partir de tels ingrédients, même si ceux-ci ne sont pas forcément décelables dans l'aliment final, et non 37 %, comme le suggère l'article de Fabien Deglise.

Pour ce qui est des quantités d'OGM trouvées dans les aliments, il faudrait les relativiser par rapport aux ingrédients susceptibles de provenir de cultures d'OGM. Par exemple, 0,9 % d'OGM dans un aliment transformé qui ne contient que 2 % d'ingrédients potentiellement OGM (par exemple, la féculé de maïs) signifie que 45 % de cet ingrédient est génétiquement modifié! Greenpeace offre des commentaires plus détaillés sur son site Internet. Mais penchons-nous plutôt sur la façon dont l'étiquetage obligatoire pourrait être mis en place ici au Québec et même au Canada.

Étiquetage au Québec

Si une quarantaine de pays ont mis ou vont mettre en place un étiquetage obligatoire des OGM, nous pouvons le faire nous aussi. Les obstacles ne sont pas d'ordre technique mais bel et bien politique. Il est évident que le projet du gouvernement fédéral d'un étiquetage «volontaire» (c'est-à-dire laissé à la discrétion des industries agroalimentaires) avec un seuil de tolérance de 5 % d'OGM, sans qu'il soit nécessaire de l'indiquer sur l'étiquette, permettrait dans les faits de continuer à cacher la majorité des aliments contenant des ingrédients génétiquement modifiés ou produits à partir de tels ingrédients.

Or, comme le fédéral stagne dans ce dossier, le gouvernement de M. Charest doit, comme le Parti

libéral du Québec l'a promis, mettre en place un étiquetage obligatoire au Québec, et ce, dès cette année. Greenpeace déplore qu'aucun projet gouvernemental n'ait encore été rendu public. Espérons que le rapport de la commission de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation rappellera à la ministre de l'Agriculture du Québec la promesse faite par son parti.

Traçabilité des OGM

Afin de garantir qu'il n'y ait pas d'OGM dans les aliments qu'on retrouve dans les épiceries, le moyen le plus économique, le plus pratique et le plus rigoureux serait de s'assurer que chacun des ingrédients de base qui entre dans la fabrication des aliments transformés n'en contienne pas. Il faut donc mettre en place un système de traçabilité dans la chaîne alimentaire qui repose principalement sur des garanties formelles de chacun des fournisseurs et que, ponctuellement, des tests soient effectués par des laboratoires indépendants. Il ne sera donc pas nécessaire de tester chacun des produits dans les épiceries, dans lesquels on ne retrouve pas nécessairement de traces d'OGM (par exemple, l'huile de canola).

Le Québec pourrait commencer par adopter des normes d'étiquetage similaires à celles de l'Europe, avec un seuil de 0,9 % au-dessus duquel il serait obligatoire d'apposer l'étiquette OGM. Il faut noter que le seuil de 0,9 % s'applique à chacun des ingrédients pris individuellement et que la présence d'OGM doit être accidentelle et non permanente.

Préservation de l'identité génétique des cultures

Il existe déjà, même en Amérique du Nord, des certifications pour garantir l'intégrité des cultures non génétiquement modifiées. La certification IP (*identity preserved*) permet notamment aux agriculteurs nord-américains d'exporter des produits agricoles non génétiquement modifiés sur les marchés extérieurs qui n'en veulent pas. Par exemple, des agriculteurs du Québec ont mis en place une production de soja qui n'utilise pas d'OGM ni de produits chimiques (*La Terre de chez nous, «Soja sans produits chimiques — Les acheteurs étrangers en veulent», 15 août 2002, page 12*).

Avec l'aide du ministère de l'Agriculture, ces agriculteurs ont obtenu une certification «Grain de san-

te» qui satisfait les acheteurs exigeants de l'Europe, du Japon et de la Chine. Si nos agriculteurs peuvent le faire pour les marchés extérieurs, ils peuvent aussi le faire pour nous!

Coûts de l'étiquetage

L'expérience européenne a démontré que les prix au détail pour les consommateurs n'ont pas augmenté après l'application de l'étiquetage. De grandes chaînes d'épicerie en Europe comme Safeway, Marks & Spencer et CWS Retail ont simplement réorganisé leurs approvisionnements pour offrir des aliments sans OGM et au même prix, comme le réclamait la grande majorité de leur clientèle. Le commissaire européen pour la santé et la protection des consommateurs, David Byrne, l'a confirmé en déclarant en 2001: «Certains prétendent que les coûts vont augmenter d'une manière significative à cause de notre projet d'étiquetage. Nous ne croyons pas que cela soit le cas. Le système d'étiquetage actuel (basé sur l'ADN et la protéine) proposé en 1997 n'a pas fait augmenter les coûts malgré les prédictions horribles avancées par certains groupes d'intérêt.»

Néanmoins, s'il y avait des coûts supplémentaires reliés à un système d'étiquetage obligatoire, il faudrait s'assurer que les agriculteurs qui cultivent sans OGM et que les consommateurs qui ne veulent pas en manger n'assument pas la facture. Ce sont ceux qui produisent et utilisent les OGM qui devront payer. Comme l'entreprise Monsanto est responsable de 90 % des cultures OGM à travers le monde, nous n'avons pas à subventionner indirectement cette entreprise en payant nos aliments plus cher pour éponger les coûts liés à l'étiquetage.

En plus de l'étiquetage...

Néanmoins, on ne doit pas s'arrêter à l'étiquetage obligatoire. Un débat de société sur l'ensemble du dossier des OGM s'impose. C'est pour cela que Greenpeace réclame la tenue d'une enquête publique, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), le plus rapidement possible. De plus, il faudrait que le gouvernement décrète un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées au Québec au moins jusqu'au dépôt du rapport du BAPE. Nous aurions enfin un grand débat démocratique où nous pourrions nous interroger collectivement: avons-nous vraiment besoin des OGM?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Québec), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Ottawa), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Louise-Maude Rioux, Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebail (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Daniel Babinet (responsable de la production); Nathalie Zermatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation, Monique Hébert, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

SCIENCES

EN BREF

Et si les poissons étaient des arbres

(ASP) — La pêche industrielle tue les mers: étude après étude, les dénonciations s'accroissent sur ces pêcheurs de hauts fonds qui, avec leurs gigantesques filets, ramassent en vrac les poissons qu'ils recherchent mais aussi des dauphins, des écosystèmes coralliens et une foule de grands prédateurs indispensables à la chaîne alimentaire. Mais ces histoires suscitent généralement l'indifférence du public: la haute mer, c'est loin. Pour tenter de créer l'indignation, la revue *Popular Science* propose donc la comparaison suivante: si une machine possédant la capacité de ces filets devait être utilisée par les compagnies forestières, elle couperait l'équivalent d'une lisière de 25 kilomètres de long sur 60 mètres de large... en quatre heures.

Concerto pour poisson

(ASP) — Luciano Pavarotti peut aller se rhabiller: il existe un poisson capable de soutenir une note — un la mineur — pendant... plus d'une heure. Ce virtuose est un midshipman mâle, dont les muscles semblent spécialement adaptés pour générer un son ressemblant au chant d'un moine tibétain. Encore qu'il a fallu recourir au microscope électronique pour comprendre comment ces muscles fonctionnaient. Le but du mâle, on ne s'en douterait pas, est d'attirer la femelle avec le plus beau son. Et il faut rappeler ici que le son voyage quatre fois plus vite dans l'eau que dans l'air, d'où l'importance de la plus belle note...

La polygamie peut nuire à votre santé

(ASP) — La polygamie affaiblirait-elle le système immunitaire? C'est l'hypothèse avec laquelle jonglent des biologistes britanniques depuis qu'ils ont soumis des mouches à crotin à dix générations de sélection artificielle. D'un côté, une lignée de femelles qu'on a laissée avoir plusieurs partenaires sexuels, de l'autre, une lignée à qui on a imposé un seul conjoint. Résultat, une fois arrivés à la dixième génération: les femelles de la «famille» polygame vivent moins longtemps et produisent moins d'œufs. Les entomologistes savent depuis longtemps que, dans des situations de «compétition», les femelles doivent dépenser davantage d'énergie pour contrôler le sperme de quel partenaire va pouvoir fertiliser leurs œufs. Serait-ce cette dépense d'énergie qui, de génération en génération, affaiblit leur système immunitaire? La solution ne saurait être aussi simple puisque si c'était le cas, dans la nature, les mouches se seraient éteintes depuis longtemps...

Adieu, déodorant?

(ASP) — Après la pilule anticonceptionnelle, voici la pilule antiodeur! C'est facile: on l'ingère trois fois par jour et une agréable odeur — parfum de lavande — se dégage de notre corps. Et ce, 24 heures garanties! C'est le résultat auquel affirment être parvenus, après dix mois de recherche, le professeur Afranio Craveiro, docteur en chimie organique, et son équipe de l'Université fédérale de l'Etat de Ceará, au Brésil. La découverte a été rapportée par le site web *Perfume 2000* et des quotidiens brésiliens. D'où leur est venue une pareille idée? «Si l'on mange des asperges, notre urine va en dégager l'odeur. Si l'on mange un mets relevé de graines de fenugrec, notre transpiration va en être imprégnée. Si l'on avale un comprimé à l'extrait de lavande, il se produira donc, possiblement, le même phénomène», raconte Aida Naguib, chimiste dans une entreprise de cosmétiques. Le produit n'est encore ni commercialisé ni homologué par le département brésilien de la Santé. Comme il est ingéré, il serait probablement classifié comme pharmaceutique, ce qui implique au moins trois années de recherches avant d'être approuvé dans certains pays, comme le Canada.

Trois milliards d'années d'avance

(ASP) — Ces dernières années, des astronomes ont commencé à définir quelles pourraient être les zones «habitables» de notre galaxie: autrement dit, les régions où une étoile telle que notre Soleil aurait pu naître et s'entourer de planètes. Ce travail en entraîne un autre: une estimation de l'âge moyen de ces étoiles «favorables». Et le résultat, a récemment écrit dans *Science* Guillermo Gonzalez, de l'Université d'Iowa, c'est que ces étoiles sont majoritairement plus vieilles d'un, deux, voire trois milliards d'années que notre Soleil. Autrement dit, ces étoiles et leurs planètes, si elles en ont, sont nombreuses à s'être développées bien avant nous. Et, par voie de conséquence, si les civilisations sont nombreuses dans notre galaxie, elles sont nombreuses à avoir un, deux, voire trois milliards d'années d'avance sur nous...

Haut et chaud

(ASP) — Le réchauffement de la planète implique qu'en maints endroits, le pergélisol, ce sol gelé depuis des milliers d'années... dégèle. Y compris en altitude: en Suisse, par exemple, le pergélisol était presque omniprésent, au-delà de 2500 mètres d'altitude. Au-dessus des 3000 mètres, il était même exceptionnel de vivre des journées où la température dépassait 0 °C. Mais plus maintenant, semble-t-il: à l'été 2003, des températures supérieures à zéro ont été relevées jusqu'à... 4600 mètres. Le programme suisse PERMOS, rapporte la revue belge *Athéna*, suit cette évolution climatique grâce à 26 puits répartis aux quatre coins des Alpes suisses. Ces températures anormales pourraient être d'ores et déjà responsables de ruptures de glaciers, voire de roches.

Saviez-vous que...

... Si une guimauve venue de l'espace frappait la Terre à une vitesse proche de celle de la lumière (300 000 kilomètres à la seconde), elle produirait un cratère de plusieurs kilomètres de large. Ouch!

La science mise en scène

Le professeur Jean-François Chassay est l'un des rares spécialistes de la culture scientifique telle que représentée dans la littérature

Vous faire rencontrer des chercheurs passionnants et passionnés, c'est ce que proposent la revue *Découvrir* et *Le Devoir* dans cette série de portraits de membres de notre communauté scientifique. Ces portraits, présentés en primeur ici, sont extraits de la revue bimestrielle *Découvrir*, qui rend compte des avancées de la recherche d'ici, dans toutes les disciplines. Le dernier numéro est en kiosque ces jours-ci (www.acfas.ca/découvrir).

LOUISE DESAUTELS
MAGAZINE DÉCOUVRIR

«**T**out aurait été plus simple si, en 1985, j'avais fait porter ma thèse de doctorat sur le thème du bourgeois chez Balzac.» Mais non. Pour Jean-François Chassay, alors jeune diplômé en littérature n'ayant conservé que des «souvenirs d'horreur» de ses cours de physique au secondaire, un sujet improbable s'imposait: l'imaginaire scientifique dans le roman *La Vie mode d'emploi*, de George Perec.

Voilà comment physicien, chimie, bio et maths ont commencé à se frayer un chemin jusqu'à ce lecteur boulimique de romans, au point d'en faire progressivement l'un des rares spécialistes de la culture scientifique telle que représentée dans la littérature. Ce thème, avec celui de la littérature américaine, est d'ailleurs au centre des nombreux travaux qui lui ont valu le prix d'excellence en recherche de l'Université du Québec 2002.

Désormais réconcilié avec la science, ce professeur d'études littéraires de l'UQAM s'adonne même, aujourd'hui, à des activités publiques de promotion scientifique! La dernière en date: la confection d'un répertoire de fictions scientifiques, publié en collaboration avec la Société pour la promotion de la science et de la technologie sous le titre *La Science des écrivains — ou comment la science vient à la littérature*.

M. Chassay voit ce document comme un outil qui permettra aux bibliothécaires et aux enseignants des écoles secondaires de recommander certaines lectures aux jeunes. «Les romans peuvent être un bon moyen de connaître la science et les scientifiques et de s'éveiller aux débats sociaux sur les effets possibles des découvertes dans ce secteur», estime-t-il.

Pour lui, la littérature a un rôle majeur à jouer dans l'univers scientifique, ce qu'il résume ainsi: «La science fait la science, la vulgarisation explique la science, la littérature met en scène la science.» Bref, les écrits littéraires témoignent de l'existence sociale de la science et la renforcent.

Le répertoire *La Science des écrivains* a été conçu au sein de l'équipe qu'il dirige, le groupe Sélectif (Savant et espace du laboratoire: épistémocritique de textes irrigués par la fiction). Base du travail d'analyse de Sélectif, ce répertoire présente non seulement des références bibliographiques mais également des indications sur le champ scientifique, le savant et son laboratoire, tels que mis en scène dans chacun des romans sélectionnés, ainsi que sur les notions soumises au lecteur, notamment la science, la parascience, les bouleversements épistémologiques.

Pour le moment, on compte 180 titres dans ce répertoire, tous parus après la Seconde Guerre mondiale et peuplés de multiples figures scientifiques: du savant fou imaginé par Alessandro Baricco dans *Océan mer* à l'astrophysicien imposteur de Didier Decoin dans *Autopsie d'une étoile*, en passant par le généticien de Michel Houellebecq dans *Les Particules élémentaires*.

La culture des scientifiques

Cette première moisson du groupe Sélectif — qui mettra sa liste périodiquement à jour — montre avant tout à quel point la figure du savant est présente dans la littérature contemporaine. «En fait, on voit de la science dans certains textes de fiction dès le XVI^e siècle», souligne Jean-François Chassay. Qu'on pense à Rabelais... Au fil du temps, les romans ont reflété les transformations de la science, par exemple la diversification des disciplines scientifiques, mais aussi l'attitude de la société à leur égard. Ainsi, *Frankenstein*, paru au XIX^e siècle, est sans doute le



Jean-François Chassay: «Même si elle est rarement un sujet de conversation autour d'une table, comme peut l'être le cinéma, la science est indissociable de la culture.»



premier roman où s'est exprimée une réflexion laïque et critique sur le pouvoir de la science, note M. Chassay.

Selon lui, il est normal que la littérature de tous les temps fasse une place à l'univers scientifique. «Même si elle est rarement un sujet de conversation

autour d'une table, comme peut l'être le cinéma, la science est indissociable de la culture», estime-t-il. Indissociable parce que les avancées scientifiques sont indéniablement influencées par la culture dans laquelle baignent les scientifiques, par exemple l'état des connaissances, le contexte social, les sensibilités. Quant à la culture, écrivait-il dans *Imaginer la science — Le savant et le laboratoire dans la fiction contemporaine*, essai paru l'an dernier, «[elle] n'a de sens que si les sciences s'enrichissent de leurs découvertes».

Élément de culture et lieu de pouvoir, la science constitue donc l'un des objets de la littérature, elle-même «une forme de savoir qui met en scène les savoirs», dit M. Chassay. La littérature a pour sujet principal l'individu, et la science a un effet sur les individus. «Je crois que tout roman culturellement fort aborde les sciences», ajoute-t-il.

C'est ce qu'il démontre dans *Imaginer la science*, en soulignant la place des personnages de scientifiques dans une

quinzaine de romans et en traçant des liens entre ce qui émane et les réflexions qui ont cours dans la société. Par exemple, le regard croisé sur la forme et le langage que portent un physicien et un écrivain dans le roman *Atlas occidental*, de Daniele Del Giudice, ramène M. Chassay à l'essai d'Henri Laborit, *L'Éloge de la fuite*, à propos de la conscience des limites matérielles qui impose, ou non, ses contraintes à l'imagination.

Plusieurs romanciers québécois proposent eux aussi des personnages de scientifiques dans leurs œuvres. Curieusement, c'est par l'analyse de la présence des États-Unis dans les romans d'ici que Jean-François Chassay a vu surgir l'importance de ce symbole de modernité. «Presque chaque fois qu'on parle des États-Unis dans les romans québécois, depuis le XIX^e siècle, c'est en lien avec les technologies et l'idée de progrès.»

Par exemple, le scientifique est un Américain, ou encore, il a séjourné au sud de notre frontière. Après la parution de son livre *Ambiguïté — Le roman québécois face aux États-Unis*, M. Chassay a scruté, cette fois, les romans américains et y a constaté l'omniprésence de la technoscience, surtout celle liée aux communications. Il a fait part de ses réflexions dans *Fils, lignes,*

réseaux — Essai sur la littérature américaine (1999).

Voilà qui donne un aperçu des activités universitaires du personnage, qui a déjà à son actif une demi-douzaine de livres et une cinquantaine d'articles savants. Le prix d'excellence en recherche décerné en 2002 soulignait la valeur de cet apport. Mais pour le récipiendaire, cet honneur récompense autant le professeur en lui que le chercheur. «L'enseignement apporte tout, témoigne-t-il: la stimulation, le désir de rigueur et, surtout, le contact avec les évidences oubliées.»

Place au romancier

M. Chassay cultive également le contact avec la production littéraire, puisqu'il a lui-même écrit trois romans. «Je suis une personne très organisée», plaide-t-il lorsqu'on s'étonne de sa grande productivité. Et puis, j'aime bien m'imposer des contraintes. Comme celle de publier chaque année un livre: roman ou essai. Les contraintes, juge-t-il, peuvent favoriser la création. En cela, Jean-François Chassay se dit proche des idées du groupe OULIPO (Ouvroir de littérature potentielle), auquel sont associés Raymond Queneau, Italo Calvino et George Perec. Ce groupe des années 1960, qui ne s'est jamais pris au sérieux, nous a laissé notamment des textes dont toutes les phrases comportaient le même nombre de mots, d'autres sans un seul «e» ou construits selon un ordre mathématique déterminé. «C'est un peu comme lorsqu'on faisait des poèmes en tenant compte du nombre de syllabes et des rimes», illustre-t-il.

C'est ainsi qu'avant d'écrire la première ligne de *L'Angle mort*, paru en 2002, M. Chassay avait déjà construit une structure précise des six chapitres de son roman et établi un parcours linéaire pour ses trois personnages. Finaliste aux Prix du gouverneur général de 2003, le roman a reçu un bon accueil des critiques littéraires.

Promoteur des sciences, chercheur productif, professeur attentif et romancier reconnu, Jean-François Chassay n'a pourtant pas perdu sa voracité de lecteur: il trouve encore le temps de lire une dizaine de romans par mois, pour son seul plaisir. Et, le croirez-vous, il a également une vie privée de mari et de père!

Peut-être des scientifiques se pencheront-ils un jour sur la relativité du temps chez les littéraires...